



Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 17 Novembre 2008 - 20 h 00

L'an deux mil huit, le dix sept novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, BREHAULT Franck, BLANCHET Madeleine, ANGEE Jean, DENEUX Jean, MAITRALLAIN Patrick, ALLO Louis, GOUBIN Francis, TERTRE Fernand, LE BORGNE Daniel, GUYONY Nathalie, ECOBICHON Isabelle, HIREL Henri, LAUBE Lionel, LE NOUVEL Jérôme, LUCIA Claudine, PASCO Annie, PULUHEN Jacques, LEMARCHAND Marie-Thérèse, RABET Laurent, TURBAN Véronique.

Absents excusés : FAUCILLON Emmanuel (procuration à Daniel DENIS), EDY Yvon

Le Conseil Municipal a désigné, Jérôme LE NOUVEL, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Finances et Gestion du Personnel

✓ Admissions en non valeur

M. Jean ANGEE, adjoint aux finances, expose au conseil municipal une liste de sommes non recouvrables concernant les années 2006 et 2007, qu'il convient d'admettre en non valeur.

- Budget Eau : 3008,49 €
- Budget Assainissement : 1860,17 €
- Budget Cuisine Centrale : 640,18 €

Ces écritures ont été étudiées en Commission des Finances. Les non paiements vont en s'accroissant. Pour les impayés en eau et assainissement, après étude des situations, une réduction des débits en eau des foyers concernés sera effectuée.

M. Jean ANGEE, précise également que l'admission en non valeur ne veut pas dire renoncement à percevoir ces créances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise le Maire à mandater ces sommes en admission en non valeur.**

✓ **Cautionnement du Prêt pour le déménagement de l'école Sainte Anne**

L'école Sainte Anne a pour projet son installation dans les locaux du collège Saint Pierre.

L'école Sainte Anne a sollicité le cautionnement de la commune à hauteur de 50 % pour leur prêt lié à l'aménagement de nouveaux locaux au sein du collège Saint Pierre. Légalement, seul un prêt consenti par l'OGEC peut être cautionné par une commune or la demande actuelle émane de l'ACCF 22, association propriétaire du collège Saint Pierre. Dans cette situation, le cautionnement du prêt semble difficile à mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de ne pas répondre favorablement à la demande de cautionnement de prêt**

✓ **Contrat d'Association avec l'Ecole Sainte Anne**

Comme à chaque début de nouveau mandat municipal, le contrat d'association avec l'école Sainte Anne (école privée sous contrat) est réactualisé. Ce contrat étant, par ailleurs, recalculé annuellement selon l'évolution de l'indice des prix, et selon l'évolution de l'indice des salaires de la fonction publique.

Une étude a été menée afin que le contrat d'association puisse prendre en compte les frais de communication internet ainsi que les frais de mobiliers, en plus des couts supportés par le contrat actuel.

La proposition de la commission des finances est de porter la somme allouée par élève à 395 € 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide la proposition de la commission des Finances de porter la somme allouée par élève à 395 euros**
- **Autorise le Maire à signer le nouveau contrat avec l'école sainte Anne**

✓ **Taux de la Taxe Locale d'Equipement**

Le conseil municipal du 27 Octobre 2008 a décidé d'instaurer une taxe locale d'équipement sur le territoire communale.

La commission des finances, en accord avec la commission de l'urbanisme, propose le taux de 1.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 1,5 %**
- **Valide la mise en place de cette nouvelle taxe le 1^{er} Décembre 2008**

Travaux, Equipements, Eau et Assainissement

✓ **Compte rendu visite de Côtes d'Armor Habitat – Cuisine Centrale**

Il a été constaté une détérioration prématurée de la cuisine centrale. Côtes d'Armor Habitat, propriétaire des locaux accueillant la cuisine centrale, a répertorié les travaux à effectuer. Côtes d'Armor Habitat va faire ré intervenir les entreprises ayant participé au chantier. Cette intervention ne sera pas à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte du compte rendu de la visite de la Cuisine Centrale par Côtes d'Armor Habitat**

Vie Scolaire et Périscolaire, et Restauration

✓ **Compte rendu du conseil d'école de l'école élémentaire**

M. Henri HIREL, adjoint aux affaires scolaires, fait un résumé succinct du conseil d'école de l'école élémentaire ayant eu lieu le Vendredi 14 Novembre. Il s'engage à fournir aux membres du conseil municipal, le compte rendu rédigé par le conseil d'école, dès qu'il sera en sa possession.

✓ **Compte rendu réunion avec M. Bucaille**

M. Daniel DENIS, Maire, présente les modifications des plans effectuées par l'architecte afin de respecter les préconisations préfectorales, ainsi que la mise en conformité avec les démarches de développement durable

A l'issue des phases 1 et 2, l'école possèdera un équipement neuf, fonctionnel et autonome. Chaque élève disposera d'une classe neuve ainsi que des sanitaires neufs. En outre, les enseignants disposeront de leur propre espace incluant un bureau pour la directrice. Les phases 1 et 2 se feront successivement.

M. Daniel DENIS, Maire, précise que l'aspect pédagogique pour les enfants ainsi que leurs familles sera pris en compte. Il rappelle que l'école élémentaire doit devenir un lieu de sensibilisation au développement durable.

Les réalisations envisagées doivent servir de supports pédagogiques :

- Panneaux photovoltaïques
- Pompe à Chaleur
- Un système de ventilation double flux
- Verrière chauffage passif avec stores extérieurs
- Système de tri sélectif des déchets
- Toiture du garage à vélos, végétalisée
- Système de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage
- Robinetterie et systèmes de chasses d'eau économes
- Une construction adaptée : les débords de toit permettent de protéger les classes des rayons du soleil l'été, tout en les laissant passer l'hiver lorsque le soleil est plus bas

L'organisation de l'école est à mettre en place pendant le déroulement des travaux. Cette réorganisation se fera en relation avec les enseignants, l'architecte et l'inspection académique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte des modifications apportées sur le projet d'extension et restructuration de l'école élémentaire.**

Affaires Diverses

- ✓ **Retrait du Syndicat Intercommunal de Diffusion Cinématographique en Milieu rural**

L'Adhésion à ce syndicat chargé de la diffusion cinématographique en milieu rural n'a plus lieu d'être étant donné que ce syndicat n'intervient plus à Plœuc-sur-Lié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de ne plus adhérer au syndicat intercommunal de diffusion cinématographique en milieu rural**

- ✓ **Zone de Développement Eolien**

M. Daniel DENIS informe le conseil municipal qu'un site est retenu sur le territoire de Plœuc-sur-Lié en vue d'une implantation future d'éolienne. Le conseil municipal doit approuver la mise en place d'une Zone de Développement Eolien sur le territoire. Cela n'engage en rien tant que les études ne sont pas achevées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la mise en place d'une Zone de développement Eolien sur le territoire de la commune, à proximité du village de la Touche aux Moines (Plan en Annexe)**

✓ **Trottoirs**

Mme LEMARCHAND indique que rue du Pont Goury, les trottoirs sont en mauvais état. M. MAITRALLAIN, adjoint à l'environnement, indique que sa commission fera une visite des trottoirs le samedi 13 décembre.

✓ **Association Foncière de Remembrement**

M. Daniel DENIS, Maire, indique au conseil municipal qu'un bilan sera effectué sur l'association foncière de remembrement lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT CLOS, LA SEANCE A ETE LEVEE A 21H15

Annexe ZDE

